

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 12 MAI 2010.

Sont présents: MM. LETSCHER R., GREINER D., LUTSCH F., BERRON F., SCHNEIDER S., ZENSES M
Mme REUTENAUER C.

Absents excusés: BOUIN P., KLEITZ R., JUNG A,

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal du 19 mars 2010
2. Attribution des travaux d'aménagement : Place de la Mairie
3. Attribution des travaux d'assainissement : Rue de Struth
4. Budget Antenne collective
5. Mise en place de signalisations horizontales et verticales
6. Divers

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le rajout du point N° 4 et 5 à l'ordre du jour.

- - - o O o - - -

1. Approbation du compte rendu de la séance du 19.3.2010.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des présents le compte rendu de la séance du 19.3.2010.

2. Attribution des travaux d'aménagement : Place de la Mairie

---Point reporté -----

3. Attribution des travaux d'assainissement : Rue de Struth

Le Conseil Municipal a pris connaissance de l'attribution du marché des travaux d'assainissement rue de Struth à laquelle la commission d'appel d'offres a procédé le 5 mai 2010.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'attribuer les travaux à l'entreprise suivante :

Entreprise retenue :

LOT UNIQUE	ENTREPRISE	MONTANT H.T. DU MARCHÉ
Lot unique	ADAM - Bouxwiller	54.518,-

- d'autoriser le Maire à signer le marché de travaux et toutes pièces afférentes.

4. Budget 2010 : Antenne collective

Annule et remplace la délibération n° 4 du 19.3.2010

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le budget primitif de 2010 de l'Antenne collective arrêté comme suit :

Section d'exploitation :

Dépenses : 16.515,49

Recettes : 16.515,49

Section d'investissement :

Dépenses : 35.703,86

Recettes : 35.703,86

5. Mise en place de signalisations horizontales et verticales

Le Maire informe le Conseil Municipal que pour des raisons de sécurité, il s'avère nécessaire de mettre en place des signalisations horizontales et verticales au niveau des différentes rues de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de mettre en place ces signalisations par l'entreprise Alsace Application de Siewiller pour un montant de 1.185.- € H.T.
- d'autoriser le Maire à signer tout document concernant cette opération
- d'affecter la dépense en section d'investissement

Les crédits sont prévus au budget primitif de 2010.

6. Divers

Le Maire,

Les Conseillers,